

ORDONNANCE N° 24/73 du 9/7/73

portant adhésion de la République Populaire
du Congo à la Convention instituant l'Orga-
nisation Mondiale de la Propriété Intel-
lectuelle signée à STOCKHOLM LE 14 Juillet
1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la constitution ;
Vu la Convention instituant l'Organisation Mondiale de
la Propriété Intellectuelle signée à STOCKHOLM le 14 Juillet
1967 ;
Le Bureau Politique et le Conseil d'Etat réunis en Sé-
ance élargie entendus ;

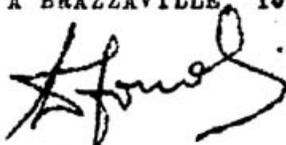
ORDONNE :

ARTICLE 1ER .- Est approuvée, l'adhésion de la République Po-
pulaire du Congo à la Convention instituant l'Organisation
Mondiale de la Propriété Intellectuelle signée à STOCKHOLM le
14 Juillet 1967.

ARTICLE 2.- Le texte de cette Convention sera publié au
Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

ARTICLE 3.- La présente Ordonnance sera exécutée comme loi
de l'Etat./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 9 Juillet 1973



Commandant Marien N'GOUABI.-

